



BONNE SOIRÉE AUX FÊTARDS BONNE NUIT AUX RÉSIDANTS

L'arrondissement compte sur votre collaboration pour préserver des relations de bon voisinage dans un environnement de tranquillité et vous souhaite un été agréable et divertissant!

Ville-Marie
Montréal 

Dans le cadre de la tenue des piétonnalisations, des festivals et des diverses animations culturelles, l'arrondissement de Ville-Marie engage plusieurs actions concrètes tout au long de l'été, afin d'améliorer la cohabitation du milieu de vie résidentiel et de l'animation commerciale au centre-ville de Montréal :

- une programmation culturelle plus souple avec une diminution du nombre d'heures autorisées avec du son amplifié
- des rencontres d'information avec les partenaires concernés sur la législation sur le bruit
- une campagne d'affichage dans les lieux publics (restaurants et bars) pour sensibiliser les visiteurs
- l'envoi d'une lettre d'information aux résidants
- le recrutement d'un second inspecteur en contrôle du bruit
- la tenue d'un bilan sur la piétonnisation chaque semaine avec les SDC et les policiers

L'arrondissement vous invite dès aujourd'hui à prendre en considération la nuisance sonore que peut engendrer l'animation qui se déroule au sein de votre commerce.

Par l'occasion même, nous vous informons que la tenue de spectacles musicaux sur les terrasses, au même titre que l'installation de haut-parleurs en extérieur, ne sont pas permises dans l'arrondissement. Cette règle permet de garantir aux piétons, ainsi qu'aux résidants, un environnement plus convivial durant tout l'été.

Nous vous rappelons que les terrasses ferment **à 23 h du dimanche au mercredi, et à 3 h du jeudi au samedi.**

LES LIVRAISONS SONT POSSIBLES UNIQUEMENT ENTRE 7 H 30 ET 10 H 30 LE MATIN.

Pour en savoir davantage sur le Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c.B-3), ou si vous souhaitez communiquer avec l'arrondissement de Ville-Marie, composez le **311**.